

Nous avons reçu les motions défendues par le courant Front unique en juin dernier à la CA académique du SNES de Lyon et au Cdfd de la FSU. Nous les publions ci-dessous.

La CA académique du SNES tenue à Lyon le 22 juin, était la première CA après les élections internes au syndicat. Le courant Front unique obtient 4% dans l'académie (5,9% dans le Rhône, seul département de l'académie où une liste Front unique était présentée).

Motion Front unique présentée à la CA du SNES de Lyon le 22 juin 2005.

Les enseignants se sont mobilisés pour le retrait de la loi Fillon.

Au lendemain du 29 mai et de la défaite majeure infligée à Chirac et à son gouvernement, l'exigence doit être réaffirmée : **aucune application de la loi Fillon : abrogation pure et simple de cette loi.**

Aujourd'hui, Chirac et son gouvernement manœuvrent : tout en maintenant l'organisation la rentrée prévue par Fillon (circulaire de rentrée, suppression de 7000 postes,...) il cherche à faire passer les décrets d'application de la loi Fillon avec la caution des dirigeants syndicaux.

Tous les enseignants savent qu'on ne peut bloquer établissement par établissement l'application de la réforme.

Afin d'empêcher l'application de la loi Fillon, la CA académique du SNES de Lyon se prononce

- **pour le retrait de la circulaire de rentrée ;**
- **pour aucune application de la loi Fillon pour son abrogation pure et simple (retrait de tout projet de décret).**

La CA s'adresse à la direction nationale du syndicat pour qu'elle reprenne à son compte ces positions.

Prenant acte du fait que le ministre de Robien a affirmé que « *la loi sera appliquée* » et afin de déjouer les manœuvres gouvernementales la CA demande à la direction nationale

- **de rompre immédiatement toutes les négociations sur l'application de la loi Fillon de refuser de participer au CSE du 7 juillet.**

Motion présentée par le courant Front Unique au Cdfd de la FSU du Rhône, le 23 juin 2004

(une motion similaire avait été défendue la veille à la CA du SNES).

Une fois encore, le 29 mai, l'immense majorité de nos collègues, avec la grande majorité des travailleurs a manifesté sa volonté d'en finir avec cette politique - tant nationale qu'au niveau de l'Union Européenne, qui sont les deux facettes d'une même politique au service du capitalisme - , sa volonté d'en finir avec Chirac et son gouvernement.

Une fois encore, s'appuyant sur le constat qu'aucune mobilisation n'est organisée pour le chasser, ni même qu'aucune campagne n'est menée pour exiger son départ, Chirac peut poursuivre sa politique en proposant aux dirigeants syndicaux de discuter de ses projets.

La première exigence sur le plan syndical, ce n'est pas de demander à Chirac de développer une autre politique, c'est de former l'exigence du départ immédiat de Chirac et de rompre toute négociation des projets réactionnaires (décrets d'application de la loi Fillon, attaques contre la Fonction publique et le statut, attaques contre le code du travail).

A ceux qui disent, à la suite de M.G. Buffet, de F. Hollande et de G. Aschiéri (FSU) qu'on ne peut avancer ce mot d'ordre parce qu'il n'y aurait pas d'alternative aujourd'hui (parce que le PS et le PCF sont en désaccord, ou doivent préciser leur programme, ou parce que le PS est divisé), il convient de répondre : la responsabilité des syndicats est d'affirmer que le départ immédiat de Chirac correspond à l'intérêt des personnels et d'aider à formuler - si besoin est- une alternative. Il est en particulier nécessaire de rappeler que, par leur vote au mois de mars puis en juin 2004, nos collègues ont clairement indiqué qu'une alternative pouvait être imposée, celle d'un gouvernement du PS et du PCF - indépendamment du programme de ces partis - d'un gouvernement sans Chirac ni représentant de partis bourgeois.

Ceci ouvrirait une nouvelle étape pour la mobilisation des personnels, mobilisation qui, en tout état de cause, sera indispensable pour la satisfaction de nos revendications.

La direction académique du SNES, la direction départementale de la FSU, ont appelé à voter contre ces motions.